

Commission FFC des Homologations

A l'attention des :

Arbitres désignés par la FFC

Objet : Etats de résultats et rapports du Pdt du jury

1-Gestion des Etats des résultats des épreuves Route & Piste :

- **Epreuves fédérales de la FFC :** (classes 12, 13, 14, 15) une journée & étapes :
 - o Les Comités Régionaux homologuent les résultats
 - o Les CR saisissent les états de résultats .
 - o Tous ces états de résultats (version papier) sont à transmettre **uniquement** au Comité Régional de l'épreuve concernée.

- **Epreuves internationales du calendrier UCI :**(Juniors, Dames, Espoirs & classe 2) une journée & étapes :
 - o Les Comités Régionaux saisissent les états de résultats.
 - o La FFC homologue les résultats.
 - o Les états de résultats originaux (version papier) sont à transmettre à la FFC et **une copie** au Comité Régional de l'épreuve concernée.
 - o Adresse FFC :
 - FFC - Service de la D.A.S*
 - CS 40 100*
 - 78069 Saint-Quentin -En -Yvelines cédex*

- **Epreuves professionnelles du calendrier UCI (Classe 1,PS et World Tour)**
 - o les états des résultats (version papier) sont à transmettre **uniquement** à la Ligue Nationale du Cyclisme (LNC). Ceci est de la responsabilité du Commissaire français 1.
 - o adresse de la LNC :
 - LNC*
 - 38 rue du SURMELIN*
 - 75020 PARIS*

2-Rapports du Président du Jury désigné par la FFC ou les Comités Régionaux :

- Pour les épreuves Fédérales de la FFC : prendre la fiche d'appréciation des épreuves sur Route ou Piste, ci-jointe et téléchargeable sur le site ffc.fr (Onglet Federation puis rubrique : Arbitre).
- Réception de ces rapports (fiche d'appréciation) par :
 - o mail à l'adresse resultat@ffc.fr
 - o par courrier à l'attention **de la FFC (service de la D.A.S)**
- Tous les rapports de President de Jury seront controlés par la Commission Homologation et la Commission Nationale Route.
- Pour les épreuves Internationales UCI (de la classe junior à la classe 2) : copie du rapport UCI rédigé par le Pdt du Jury désigné par l'UCI à transmettre par le Commissaire titulaire Français 1 **à la FFC (service de la DAS)**
- Pour les épreuves UCI Professionnelles : copie du rapport UCI rédigé par le Pdt du Jury désigné par l'UCI à transmettre par le commissaire titulaire Français 1 **(uniquement à la LNC : apetit@lncpro.fr)**